

N°17-03-30

L'an deux mil dix-sept, le lundi 27 mars à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 21 mars 2017.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; CARVALHO H. ; POULAIN P. ; DE JONGHE N. ; DOURIEZ D. (reçoit pouvoir de F. SAGNIER) ; DELRUE J. (reçoit pouvoir de F. DEGREMONT) ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. ; BEAUBOIS B. ; BOIN E.

Messieurs PRUVOST M. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. (reçoit pouvoir de J.M. CROQUELOIS) ; DUWAT A. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; SENECAAT D. ; GARENAUX M. ; BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. ; MONFAIT D. ; CHARLEMAGNE V. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; BACQUET J. (reçoit pouvoir de G.A. FRANQUE) ; DENUNCQ R. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

Absents excusés :

Madame DEGREMONT F. (donne pouvoir à J. DELRUE) ;
Messieurs FRANQUE G.A. (donne pouvoir à J. BACQUET) ; SAGNIER F. (donne pouvoir à D. DOURIEZ) ; CROQUELOIS J.M. (donne pouvoir à J. BOUFFART) ;

Absents :

Messieurs DUFOUR O. ; GALLET J.M. ; HOCHART J.L.

Monsieur Gérard COLIN est élu secrétaire.

OBJET : VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2017

Rapporteur : Jacques BACQUET

Lors du débat d'orientations budgétaires, il a été envisagé que les taux de fiscalité restent identiques à ceux de 2016.

Il est donc proposé de fixer les taux 2017 de la façon suivante :

TEOM : 12 %
CFEU : 24,43 %
TH : 11,36 %
TFNB : 1,93 %
TFPB : 0,00 %

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

FIXE le taux de TEOM 2017 à 12 %
FIXE le taux de CFEU 2017 à 24,43 %
FIXE le taux de TH 2017 à 11,36 %
FIXE le taux de TFNB 2017 à 1,93 %
FIXE le taux de TFPB 2017 à 0,00 %

Pour extrait conforme.
Le Président,

